Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 2 (2002)

Artikel: De l'égalité des droits entre hommes et femmes

Autor: Comte, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-352195

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De l'égalité des droits entre hommes et femmes

Pierre-André Comte

Député, Vellerat Président du Groupe socialiste au Parlement jurassien

Dans les pays développés, l'écart entre les revenus des plus riches et celui des plus pauvres s'est accentué de manière particulièrement choquante au cours de la dernière décennie. La montée des inégalités est aujourd'hui plus forte que jamais, ce qui exige un renforcement du rôle «égalisateur» de l'État.

L'une des inégalités auxquelles il convient de tordre définitivement le cou, est celle qui existe entre les hommes et les femmes. En combattre les causes et les effets négatifs sur la cohésion sociale nécessite un engagement collectif renouvelé.



Depuis toujours, les femmes travaillent, au même titre que les hommes, à construire une société plus prospère, plus équitable et plus libre. Il est juste, par conséquent, qu'elles recueillent, elles aussi, les fruits de la croissance. Mais surtout, il est temps qu'elles occupent la place qui leur revient pour développer leurs talents et donner la pleine mesure de leurs capacités. Nous ne partons pas de rien, et bien du travail a déjà été accompli. Cependant, bon nombre des acquis demeurent fragiles et invitent à la vigilance. Il n'est pas acceptable que la recherche de l'égalité entre hommes et femmes se résume à un cri de ralliement ou à quelques vagues slogans «politiciens», ni ne s'arrête à des lois inopérantes! Il importe qu'elle s'érige en une réalité sur laquelle nos enfants pourront bâtir à leur tour.

Dans le cadre de cette recherche indispensable de l'équité, plusieurs démarches doivent être développées. L'accès à l'égalité en emploi en est une, par un système de gestion des ressources humaines qui élimine les risques de discrimination future et, partant, vise à corriger les effets de la discrimination passée.

Un deuxième champ d'action est celui consistant à exercer un contrôle strict du principe d'équité salariale, inscrit dans la Loi sur l'égalité et censé résoudre un problème lié à une forme de discrimination bien souvent cachée, prenant par exemple sa source dans les stéréotypes associés au travail féminin. Le mal est connu: certains emplois, traditionnellement occupés par des femmes, sont moins bien rémunérés que des emplois similaires, occupés par des hommes. Ce constat est avéré dans la simple comparaison des tâches découlant des emplois en question, notamment quant à leur degré de complexité et

et donner la pleine mesure de leurs quant aux responsabilités qu'elles exicapacités. Nous ne partons pas de gent.

La différence entre le salaire moyen des femmes travaillant à plein temps durant toute l'année, par rapport à celui des hommes dans la même situation, avoisine les 25 %! Rien n'indique qu'une correction s'imposera d'elle-même. Plus encore, on peut craindre que cet écart se creuse si on laisse les choses en l'état.

L'égalité entre hommes et femmes, ce n'est pas seulement la mise en discours de la sexualité ou de la représentation politique, questions qui s'inscrivent dans le processus de «normalisation» en cours.

C'est surtout un éventail de mesures politiques volontaristes, entre autres: soutien technique, d'information et de formation aux femmes désireuses de retourner sur le marché du travail après une absence pour «rôle social», offres de services de garde variés et de qualité, intervention afin que le milieu éducatif soit davantage porteur de la notion d'égalité, offre de ressources particulières aux femmes en difficulté, action favorisant l'accès des femmes à des postes de pouvoir et de décision.

On pourrait allonger la liste et ouvrir «de nouveaux chantiers», qui permettent que l'égalité entre hommes et femmes ne soit pas pure spéculation électoraliste, qu'elle constitue un fait de société et, qu'au bout du compte, se classe dans la collection inachevée des conquêtes sociales.